

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 7 JUIN 2016**



Le sept juin deux mille seize, à quatorze heures trente, les représentants du Syndicat Mixte pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers Résiduels, Valor3e, légalement convoqués le trente-et-un mai deux mille seize, se sont réunis au siège de Valor3e, à La Séguinière.

Etaient présents : Messieurs Jacky BOURGET, Président, Cédric VAN VOOREN, Vice-Président, Jacques RETHORE, Vice-Président, Gérard ESNAULT, Vice-Président, Denis SOURICE, Pierre MALINGE, Serge GUINAUDEAU, Joël BARAUD, membres du Bureau, Jean-René FONTENEAU, Madame Danielle ALLAIN, Messieurs Pierre MARY (représentant Mireille DALAINE), Philippe BRETAUDEAU et Fabrice CUCHOT, Madame Danièle GADAIS.

Etaient excusés : Messieurs Jean-Paul BRIGEON, Roland OUVRARD, Christian BERNARD, Jacques LUCAS, Paul CORBET et Jean TEURNIER, Madame Mireille DALAINE (représentée par Pierre MARY).

Etaient absents : Monsieur Maurice DILE.

Monsieur Jacques RETHORE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum (14 élus présents sur 21) étant atteint, le Comité Syndical a valablement délibéré.

1 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2016

En application des statuts, et notamment l'article 27 du Règlement Intérieur du Comité Syndical, le procès-verbal de la séance du 20 janvier est soumis à approbation.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (14 voix pour), décident d'approuver celui-ci.

2 - ADMINISTRATION GENERALE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Par délibération en date du 4 juin 2014, le Comité Syndical a délégué à son Président certaines de ses attributions. Cette délégation est basée sur les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, il est rendu compte des décisions prises en application de cette délégation.

Depuis la séance précédente du 20 janvier 2016, le Président a pris les décisions suivantes au titre de la délégation donnée par l'organe délibérant :

- Décision n°2016/01 portant acceptation de l'offre faite par le groupement d'entreprises CHARIER TP/SODAF GEO/SOURICE TERRASSEMENTS pour un montant total de 121 706,60 € HT.
- Décision n°2016/02 portant acceptation de la proposition du groupement ANTEA / STRATORIAL FINANCES pour un montant de 29 000,00 € HT relatif à l'étude sur les évolutions de Valor3e.
- Décision n°2016/03 portant acceptation de la proposition faite par la Société CETE APAVE pour effectuer les contrôles périodiques (contrôles électriques, portes et portail, mesures de bruit, analyse des biogaz, ...) des différents sites de Valor3e.

Le détail des prix unitaires est le suivant :

- *Installations électriques (Q18) : 170,00 € HT*
- *Installations électriques (Q19) : 130,00 € HT*
- *Bloc autonome d'éclairage et de sécurité : 4,50 € HT*
- *Cheminée de dégazage : 64,00 € HT*
- *Ligne de vie et système d'accroche : 100,00 € HT*
- *Portes et portails automatiques et semi-automatiques : 40,00 € HT*
- *Mesure de bruit autour du centre de transfert : 205,00 € HT*

3 - FINANCES - COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion du Trésorier Principal est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2015 présentés par Monsieur le Trésorier Principal du Syndicat sont identiques à ceux du Compte Administratif 2015 présentés ci-après.

Le résultat 2015 se décompose comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 857 727,71 €
- un excédent d'investissement de 196 978,61 €

Année 2015	Recettes	Dépenses	Excédent (+) ou déficit (-)
Fonctionnement	5 513 349,46 €	4 655 621,75 €	(+) 857 727,71 €
Investissement	961 153,69 €	764 175,08 €	(+) 196 978,61 €

Le résultat cumulé peut donc ainsi se présenter :

	Intégration des résultats de clôture du syndicat pour l'année 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat consolidé de clôture 2015
Fonctionnement	(+) 1 435 610,17 €	794 812,49 €	(+) 857 727,71 €	(+) 1 498 525,39 €
Investissement	(-) 794 812,49 €	0,00 €	(+) 196 978,61 €	(-) 597 833,88 €
TOTAL	(+) 640 797,68 €	794 812,49 €	(+) 1 054 706,32 €	(+) 900 691,51 €

Monsieur le Président propose de regrouper toutes les questions lors du point suivant concernant le vote du compte administratif 2015.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (14 voix pour), décident d'approuver le compte de gestion pour l'année 2015 présenté par Monsieur le Trésorier.

Le compte administratif du budget retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours d'un exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture, son approbation constitue l'arrêté des comptes.

Il appartient, en vertu de l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'organe délibérant de se prononcer, annuellement, sur les comptes qui lui sont présentés.

Les comptes présentés par Monsieur le Président font apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de	857 727,71 €
- un excédent d'investissement de	196 978,61 €

La balance générale du Compte Administratif est la suivante :

	DEPENSES		RECETTES
Fonctionnement	4 655 621,75 €		5 513 349,46 €
011 - Charges à caractère général	3 602 862,51 €	013 – Atténuation de charges	4 036,88 €
012 – Charges de personnel	151 317,05 €	70 – Produits des services	5 495 449,26 €
65 - Autres charges de gestion courante	29 555,79 €	74 – Dotations, subventions et participations	4 217,50 €
66 - Charges financières	285 545,20 €	75 – Autres produits de gestion courante	8 255,15 €
68 - Dotations aux provisions	420 000,00 €	77 – Produits exceptionnels	121,82 €
042 - Dotations aux amortissements	166 341,20 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	6 104,00 €
	DEPENSES		RECETTES
Investissement	764 175,08 €		961 153,69 €
16 - Remboursement du capital des emprunts	695 786,00 €	10 - Dotations, fonds et réserves	794 812,49 €
Opérations d'équipements :			
101 – TMB Bourgneuf en Mauges	48 298,11 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	166 341,20 €
104 - Centre de transfert	7 884,53 €		
105 – Siège Valor3e	6 102,44 €		
040 - Opérations d'ordre entre sections	6 104,00 €		

Au titre de l'exécution budgétaire pour l'année 2015, les faits marquants sont les suivants :

Charges financières et dettes :

Lors de la préparation budgétaire 2015, un emprunt avait été inscrit par précaution. Ne l'ayant pas réalisé, cela entraîne mécaniquement une non-consommation des crédits ouverts. La faiblesse des taux d'intérêts a également permis une importante économie par rapport au prévisionnel. Ce sont environ 75 000 € qui n'ont, ainsi, pas été dépensés.

La non-contraction d'un emprunt en fin d'année 2014 a permis de consacrer une partie des crédits ouverts à un remboursement anticipé. Au total, ce sont 695 701 € de capital qui ont été remboursés aux établissements bancaires prêteurs.

Mécaniquement, Valor3e se désendette progressivement. Initialement le stock de dettes était de 12,85 millions d'euros. A la fin de l'année 2015, ce stock a été ramené à 9 876 757,16 €.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des emprunts contractés par Valor3e.

Année	Banque	Taux	Durée	Montant initial
2009	Caisse d'Epargne	Variable : euribor 3 mois + 0,69% de marge	10 ans	700 000 €
2010	CACIB	Fixe : 3,28%	20 ans	9 000 000 €
2011	ARKEA	Variable : euribor 3 mois + 0,90% de marge	20 ans	2 500 000 €
2012	Caisse d'Epargne	Fixe : 3,43%	10 ans	400 000 €

Le cours du taux euribor 3 mois est négatif depuis le milieu de l'année 2015. En ce moment, il est aux environs de - 0,20%.

Fonctionnement :

La structure du budget de Valor3e est toujours identique d'année en année. Ainsi, le budget est presque exclusivement consacré au paiement des prestations de traitement des déchets ménagers résiduels dans le cadre des marchés publics passés avec les sociétés privées.

En 2015, cela a représenté une somme de plus de 3 512 000 €, soit environ 11 € par habitant et pour l'année entière.

Les autres dépenses du syndicat sont les charges liées au fonctionnement de la structure (charges à caractère général, frais de personnel et indemnités des élus, ...), les amortissements des biens, les charges financières et les écritures d'ordre budgétaires et comptables. Cela représente une somme globale de 729 665,33 €, soit moins de 2,50 € par habitant pour l'année 2015. Ce chiffre est très stable par rapport à 2014 puisque pour cette année-là, la somme de ces dépenses représentait 740 782,39 €.

En 2015, profitant d'un contexte favorable, Valor3e a fait le choix de mettre la somme de 420 000 euros en provisions pour la post-exploitation de l'installation de stockage des déchets non dangereux. En fin d'année 2016, cette provision financière sera dotée d'un million d'euros pour

préparer la gestion de cet équipement après sa fermeture après le vote de l'affectation des résultats.

Les recettes du Syndicat :

La principale ressource de Valor3e est la participation que verse chaque structure adhérente. Ceci est donc un prix unitaire pour chaque tonne apportée. En 2014, ce prix était de 129,50 € hors TVA, alors qu'en 2015, ce prix était de 132 € hors TVA.

Les recettes sont conformes aux prévisions et même légèrement supérieures à ce qui était inscrit. Cet écart se justifie par l'estimation des tonnages à traiter. Par précaution, il avait été estimé un tonnage annuel de 40 500 tonnes. Au final il a été traité 41 176 tonnes ce qui représente une recette brute non-prévue de plus de 90 000 euros HT.

Les autres ressources de Valor3e sont la revente des matériaux issus de l'usine de tri compostage de Bourgneuf-en-Mauges, la production électrique de Saint-Germain-sur-Moine et la mutualisation des moyens de fonctionnement avec le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze.

Ces différentes ressources sont en ligne avec les prévisions. En 2015, cela a représenté respectivement 35 600 € HT, 5 300 € HT et 14 600 €.

Les dépenses d'investissement :

En 2015, les investissements réalisés par Valor3e se sont élevés à 62 285,08 €. Cette somme se concrétise par de nombreuses petites opérations d'équipement, parmi lesquelles nous pouvons citer :

- le renouvellement des éclairages extérieurs du site de Saint-Germain-sur-Moine pour un montant de 4 900 €,
- la fin des travaux pour la continuité de l'étanchéité entre les casiers 3 et 4 pour un montant de 5 400 €,
- la fourniture et l'installation de deux silos de stockage des lixiviats pour un montant de 35 000 €,
- le renouvellement de petit mobilier pour les différents sites pour un montant de 4 000 €,
- la maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau bureau à l'usine de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges pour un montant de 6 000 €.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de l'installation de projecteurs et du remplacement par des leds.

Monsieur le Président se retire au moment du vote et laisse Monsieur Cédric VAN VOOREN, 1^{er} Vice-Président, présider la séance.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (13 voix pour), décident d'approuver le compte administratif pour l'année 2015 présenté par Monsieur le Président

Les comptes de gestion et administratif pour l'année 2015 viennent d'être soumis au vote de l'assemblée délibérante. A la suite de ces votes, on constate les résultats cumulés suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Réalisé cumulé + 1 498 525,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Réalisé cumulé - 597 833,88 €

Les excédents de fonctionnement cumulés au 31 décembre 2015 permettent de couvrir les déficits cumulés au 31 décembre 2015 de la section d'investissement.

Après la couverture du déficit d'investissement, il reste 900 691,51 € à affecter. Il apparaît souhaitable de répartir ce solde positif entre différents chapitres budgétaires.

D'une part, et conformément à la pratique des années antérieures, il s'agit de positionner des crédits en section de fonctionnement pour disposer d'une réserve de précaution, mobilisable le cas échéant. De cette manière, en cas d'imprévu, il n'est pas fait appel aux collectivités adhérentes.

D'autre part, il est nécessaire de provisionner le compte dédié pour la post-exploitation de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Bourgneuf en Mauges. Il est donc judicieux de profiter de cet excédent pour inscrire de nouveaux crédits en plus des 40 000 € qui sont versés annuellement.

Enfin, il est à noter que les crédits ouverts lors du budget pour la section d'investissement ne nécessitent pas de modification en ce qui concerne le financement de nouvelles opérations d'équipement.

Cependant, profitant d'une conjoncture économique favorable, des crédits sont à réinscrire sur les dépenses liées au remboursement des emprunts (capital et intérêts). En effet, un remboursement anticipé peut être effectué durant l'été pour solder le prêt dont le taux d'intérêt est le plus élevé dans le cadre de la gestion active de la dette.

Il est donc possible de passer les écritures comptables suivantes :

Section	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement	R 002	Excédent de fonctionnement	+ 900 691,51 €
Fonctionnement	D 611	Contrats de prestations de service	+ 100 691,51 €
Fonctionnement	D 6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	+ 500 000,00 €

Fonctionnement	D 668	Autres charges financières	+ 40 000,00 €
Fonctionnement	D 023	Virement à la section d'investissement	+ 260 000,00
Investissement			
Investissement	R 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 597 833,88 €
Investissement	R 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 260 000,00 €
Investissement	D 001	Déficit d'investissement capitalisé	+ 597 833,88 €
Investissement	D 1641	Emprunts en euros	+ 260 000,00 €

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (14 voix pour), décident d'approuver l'affectation des résultats comme indiqués ci-dessus.

6 - ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2015

Le rapport d'activités retrace les principales actions menées par le syndicat durant l'année précédente.

Sa communication est obligatoire selon l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport est également accompagné du Compte Administratif de l'établissement afin de présenter les données financières.

Il permet ainsi à chaque collectivité membre du syndicat de prendre connaissance des faits marquants qui se sont déroulés pendant l'année précédente.

Ce rapport est mis à disposition du grand public via son téléchargement sur le site internet de Valor3e et également au siège de chaque structure adhérente en version papier.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (14 voix pour), prennent acte du rapport d'activités pour l'année 2015 présenté par Monsieur le Président.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Syndicat Mixte des Vallées de la Moine et de la Sanguèze n'a plus de personnel dans les locaux de Valor3e. En effet, depuis cette date, le personnel administratif a été officiellement recruté par le Syndicat Mixte EPTB de la Sèvre Nantaise.

Il convient donc d'établir une nouvelle convention avec cet établissement public local car ses employés restent physiquement présents dans les locaux de Valor3e. Leur lieu de travail ne change pas.

Le Syndicat Mixte EPTB de la Sèvre Nantaise se charge de sous-louer le bureau mis à sa disposition au Syndicat Mixte des Vallées de la Moine et de la Sanguèze et à l'Agglomération du Bocage Bressuirais. Les conditions essentielles négociées avec le Syndicat Mixte des Vallées de la Moine et de la Sanguèze restent inchangées, à savoir :

- Location d'un bureau au prix annuel de 3 300 € HT ;
- Répartition des charges communes de fonctionnement du bâtiment (fluides, alarme, ménage, taxes et impositions diverses, ...) pour moitié à chaque structure ;
- Répartition des charges communes de fonctionnement des structures (téléphonie, internet, logiciel de comptabilité, services et outils informatiques, systèmes d'impression, maintenance des équipements informatique et d'impression, fournitures administratives, ...) pour moitié à chaque structure ;
- Remboursement de la mise à disposition du personnel selon le coût horaire des agents concernés en fonction du nombre d'heures réellement passés ;
- Facturation effectuée selon le fonctionnement de chaque collectivité sur établissement d'un tableau récapitulatif général.

Une condition supplémentaire est rajoutée. Il s'agit de la mise à disposition des salles de réunion de Valor3e à titre gratuit dans la limite d'une fois par semestre. Au-delà le tarif voté par le Comité Syndical de Valor3e s'appliquera.

Considérant la nécessité de renouveler la convention de mutualisation pour prendre en compte la substitution d'établissements du Syndicat Mixte des Vallées de la Moine et de la Sanguèze par le Syndicat Mixte EPTB de la Sèvre Nantaise.

Monsieur BARAUD propose que dans les années à venir, il soit conduit une réflexion sur la partie informatique pour poursuivre la mutualisation entre les structures.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (14 voix pour), décident :

- **de valider les conditions essentielles précédemment présentées,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la future convention avec le Syndicat Mixte EPTB de la Sèvre Nantaise.**

Depuis les dernières réformes des retraites, un mécanisme de droit à l'information a été créé au bénéfice des cotisants pour leur permettre de connaître leur situation individuelle (trimestres cotisés, évaluation des pensions à recevoir, nombre d'années restant à cotiser, ...).

Dans le cadre de la fonction publique territoriale, le régime de retraite se décompose en différents régimes : l'IRCANTEC, la CNRACL, la RAFP, le FONPEL.

Conformément aux lois actuelles, le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Maine-et-Loire apporte son concours pour la mise en œuvre de ce droit à l'information.

Cependant, étant des données sensibles et personnelles par nature, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés a demandé la mise en place d'une convention entre le Centre de Gestion de Maine-et-Loire et les employeurs publics locaux.

Il s'agit de donner instruction de manière expresse au Centre de Gestion pour transmettre les données personnelles des dossiers individuels des agents auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire des caisses de retraites des agents et des élus des collectivités territoriales.

Naturellement, chaque agent doit également être informé de ce système de transmission d'information et peut s'il le souhaite s'y opposer.

Monsieur le Président indique que les agents ne s'opposent pas à la mise de ce système qui va permettre de concentrer cette mission auprès d'agents spécialisés ceux du Centre de Gestion.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (14 voix pour), décident d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention proposée avec le Centre de Gestion de Maine-et-Loire.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 15h20.

Le Président,
Jacky BOURGET



Le Secrétaire de Séance,
Jacques RETHORE



<p>Danielle ALLAIN</p> 	<p>Joël BARAUD</p> 	<p>Christian BERNARD Absent</p>
<p>Jean-Paul BREGEON Absent</p>	<p>Philippe BRETAUDEAU</p> 	<p>Paul CORBET Absent</p>
<p>Fabrice CUCHOT</p> 	<p>Mireille DALAINE représentée par Pierre DARY</p> 	<p>Maurice DILE</p>
<p>Gérard ESNAULT</p> 	<p>Jean-René FONTENEAU</p> 	<p>Danièle GADAIS</p> 
<p>Serge GUINAUDEAU</p>	<p>Jacques LUCAS Absent</p>	<p>Pierre MALINGE</p>
<p>Roland OUVRARD Absent</p>	<p>Denis SOURICE</p> 	<p>Jean TEURNIER Absent</p>
<p>Cédric VAN VOOREN</p> 		